



MESURES TEMPORAIRES D'URGENCE

Nous rappelons que les personnes assurées touchées par un état d'urgence, par exemple par les feux de forêt et les inondations, peuvent bénéficier d'un renouvellement hâtif de leurs médicaments grâce aux mesures temporaires d'urgence autorisées par GreenShield.

Les pharmacies pourront facturer les médicaments plus tôt en utilisant le code d'intervention MK – Couverture d'urgence établie de bonne foi dans les cas suivants :

- les personnes assurées touchées qui ont besoin d'un renouvellement hâtif;
- les personnes assurées dont les médicaments sont endommagés, égarés ou inaccessibles à la suite des déplacements.

Comme d'habitude, la pharmacie doit consigner le code d'intervention et la raison de son utilisation dans ses dossiers aux fins d'audit.

À VENIR! NIP POUR LES ARTICLES POUR STOMIE

Nous sommes actuellement en train de configurer notre système pour que les pharmacies puissent facturer les articles pour stomie par leur logiciel. Dès que les NIP seront établis, ils seront publiés dans [providerConnect](#) (dans le menu « Ce dont vous avez besoin », sélectionner « Fournisseur de pharmacie », puis accéder à la section **Manuels de pharmacie**).